





ACCAPAREURS ET SPECULATEURS

Le réquisitoire

M. le substitut Laurès, qui remplit depuis le début de cette année judiciaire les fonctions de ministère public, en 4<sup>e</sup> Chambre correctionnelle, avait à conclure dans les affaires d'accaparement et de spéculation au sujet des quelles sont poursuivis en vertu de la loi d'avril 1916, Achille Vassiliakts et Lucien Blo.

Achille Vassiliakts et Lucien Blo, aujourd'hui sur la liste des accusés, ont été inculpés, le 10 avril 1916, par suite de reproches. Aussitôt M. le substitut Laurès avait-il à poser, pour ainsi dire, les bases d'une accusation d'ensemble applicable à tous autres, à tous ceux qui attendent leur tour d'être jugés pour le même délit. Il avait à préciser les intentions du législateur et de spécifier les faits qui, lorsqu'ils sont réunis, ont permis de constater une forme châtiable, qu'un hérautement sur pris.

En fin d'audience, la parole était donnée à M. Grandval, le procureur de la République. Le distingué avocat, dans la première partie de sa plaidoirie, n'a pu aborder le fond de l'affaire. Les débats ont été renvoyés en continuation à mercredi prochain. — Ch. V.

Carnets de Sucre

Par suite de nouvelles instructions ministérielles, et contrairement à ce qui a été indiqué antérieurement, les derniers coupons d'octobre et de novembre (octobre n° 9 novembre n° 12) ne seront pas annulés.

Il sera procédé à la réduction de la ration de sucre, de la manière suivante :

1<sup>o</sup> Pour les consommateurs qui prennent tous leurs repas chez eux, chaque rationnaire recevra pour octobre, novembre et décembre, 200 grammes, soit 1.500 grammes. Il pourra toucher 50 grammes de plus sur les coupons d'octobre et de novembre, en remettant ses coupons d'octobre. Il touchera entre le 15 novembre et le 31 décembre, les 50 grammes restants sur ses coupons de novembre. Les coupons de décembre sont annulés.

2<sup>o</sup> Pour les consommateurs qui prennent un repas en dehors, chaque rationnaire recevra, pour octobre, novembre et décembre, 1 kilo pour les trois mois. Il pourra toucher de plus, sur les coupons de novembre et de décembre, 50 grammes, en remettant ses coupons d'octobre. Il touchera entre le 15 novembre et le 31 décembre, les 50 grammes restants sur ses coupons de novembre. Les coupons de décembre sont annulés.

3<sup>o</sup> Pour les consommateurs qui prennent leurs deux principaux repas en dehors chaque rationnaire recevra pour octobre, novembre et décembre, 50 grammes de plus sur les coupons d'octobre, entre le 15 novembre et le 15 décembre, 50 grammes sur remise de ses coupons d'octobre. Il touchera entre le 15 novembre et le 31 décembre, les 50 grammes restants sur ses coupons de novembre. Les coupons de décembre sont annulés.

4<sup>o</sup> Fournitures. La ration qui pourrait demander est fixée ainsi qu'il suit : de 1 à 15 jours, 250 grammes ; au-dessus de 15 jours, 500 grammes en plus par quinzaine de fraction de quinzaine.

5<sup>o</sup> Fabrications de luxe. — Pour ces fabrications, le gouvernement a décidé de réduire le contingent à 20 %.

Cette réduction de moitié sera appliquée à partir du mois d'octobre aux fabrications de luxe utilisant la sucre, telles que : confiseries, pâtisseries, bonbonnières, fabriques de glaces, de biscuits de luxe, de marons glacés, de fruits confits, etc.

A l'Opéra municipal

« Manon », avec Mlle Simone Logier de l'Opéra-Comique

Saluons cette fois encore la mémoire de Massenet, le maître charmeur, digne continuateur de Gounod. Tous deux ont emporté le génie des inspirations mélodiques tendres et passionnées, comme aussi l'art du noble et beau langage lyrique.

Une gracieuse nouvelle venue, Mlle Simone Logier, nous a donné une Manon qui a conquis aussitôt ses auditeurs par le double attrait de la jeunesse et d'une voix chaude et puissante, et de sa maîtrise dans le rôle et le grand air de Saint-Sulpice. Applaudissements et rappels pour Mlle Logier dans sa dernière soirée.

Officiers aux drapeaux MM. Fignacella (Lescann), Courton (Marfontaine), Carle (Bretigny), et Billet (tes distingués comme des officiers). Ballet du Roi élégamment dansé par Mlle Sasso et Odry. — S.I.V.V.O.

Le Prix de la Viande

Voici les prix de vente au détail des viandes débitées dans les boucheries départementales à partir d'aujourd'hui vendredi 12 octobre :

BOEUF. — Bas morceaux, 3 fr. 00 ; viande et charbon, 3 fr. 10 ; daube coupée, 3 fr. 40 ; galetoie, 4 fr. 50 ; pouce ordinaire, 3 fr. 00 ; entrecôte, 4 fr. 70 ; côtes sans os, 3 fr. 00 ; gigot, 4 fr. 00 ; bifteck du filet, 5 fr. 50 ; aloyau, 5 fr. 40 ; filet entier, 6 fr. 50 ; côtes d'agneau, 4 fr. 00 ; agneau, 4 fr. 00 ; gigot entier, 4 fr. ; gigot en tranches, 4 fr. 00.

VEAU. — Bas morceaux, 3 fr. 70 ; épaule avec os, 4 fr. 50 ; côtelettes, 4 fr. 40 ; rognonnet, 4 fr. 00 ; veau sans os, 5 fr. 40 ; éminces, 5 fr. 90.

AGNEAU. — Bas morceaux, 3 fr. 70 ; épaule, 4 fr. 40 ; gigot et rognonnet, 4 fr. 90 ; côtelettes, 4 fr. 40 ; fressure, 3 fr. 70.

Ces prix s'entendent pour viande de première qualité.

Marseille et la Guerre

Morts au champ d'honneur

Au nombre de nos concitoyens glorieusement tombés pour la défense de la Patrie nous avons aujourd'hui à citer les noms :

De M. Georges Grimaldi, brigadier au 3<sup>e</sup> régiment d'artillerie coloniale, décoré de la Croix de guerre, tué à l'ennemi à l'âge de 20 ans.

De M. Joseph Dupuis, médecin auxiliaire au 6<sup>e</sup> d'infanterie coloniale, Médaille militaire, grièvement blessé à l'ennemi le 8 octobre 1917.

De M. Prosper Regoutier, soldat au 41<sup>e</sup> d'infanterie, tué à l'ennemi le 22 juin 1917 à l'âge de 21 ans.

DERNIERES DEPECHEES DE LA GUERRE

PAR FIL SPECIAL

Sur le Front de Macédoine

Communiqué français

Paris, 11 Octobre. Communiqué de l'armée d'Orient du 10 octobre :

La lutte d'artillerie a repris une certaine activité, notamment dans la région de Dolran et au nord de Monastir.

Les troupes britanniques ont exécuté un raid dans les positions ennemies près de Dolran.

Les Buts de Guerre de l'Angleterre

Liverpool, 11 Octobre. M. Asquith, parlant au sujet des buts de guerre, a fait, d'abord, un résumé des buts de guerre :

« Le simple arrêt des hostilités et la signature d'un traité, a-t-il dit, auraient pour seul aboutissement une paix boiteuse, précaire et passagère, à moins que le traité ne fournit des sauvegardes adéquates et durables contre le renouvellement de la lutte. »

Pour obtenir ces résultats, le peuple anglais est prêt à continuer et à prodigier son sang et son argent plutôt que de voir complètement perdu le bénéfice des sacrifices incalculables faits par lui et ses alliés, grands et petits Etats. »

L'Angleterre et la Hollande

Les communications commerciales suspendues

Amsterdam, 11 Octobre. La légation britannique à La Haye informe le correspondant de l'agence Reuters que le gouvernement anglais a suspendu toutes les communications commerciales et télégraphiques avec la Hollande, jusqu'à ce que cette dernière accepte de renoncer à son transit du sable, du gravier et des débris de métaux de l'Allemagne en Belgique, à travers la Hollande.

Le Roi des Belges ira sur le Front italien

Le roi Albert se rendra, dans quelque temps, sur le front italien où il sera reçu par le roi d'Italie. Le bruit court que peu après cette visite une députation du gouvernement belge conduite par M. de Broqueville, chef du Cabinet, se rendra également à Rome pour y saluer les membres du gouvernement italien.

Au Conseil supérieur du Travail

Après la démobilisation, les allocations de chômage

Paris, 11 Octobre. Le Conseil supérieur du Travail a tenu sa quatrième séance ce matin, au ministère du Travail. Le Conseil a procédé à l'élection de ses représentants à diverses Commissions. Le Conseil a abordé ensuite l'examen de la note rédigée par MM. Briat et Clézet sur les fonds de chômage départementaux et communaux subventionnés par le fonds national de chômage.

Les fonds de chômage doivent être en relations constantes avec les offices publics de placement. Le refus sans motif légitime par un bureau de chômage de prendre en compte un salaire normal de la profession doit entraîner sa radiation d'office de la liste des allocations. Il y a lieu également d'envisager également les dispositions à prendre pour que les secours de chômage soient étendus aux petits patrons démobilisés, en attendant la reprise de leur activité comme patrons ou comme ouvriers.

Le Conseil supérieur du Travail demande que les plus grands efforts soient poursuivis en vue de l'organisation rationnelle du placement par le service des entreprises et parallèlement celui des ouvriers pour chaque branche : 2<sup>o</sup> l'unification et la généralisation des méthodes de placement sur la base rationnelle de la répartition du recrutement et de l'emploi de la main-d'œuvre étrangère. La prochaine séance du Conseil supérieur aura lieu le samedi 13 octobre, à 9 heures et demi.

L'Organisation du Corps militaire des Douanes

Paris, 11 Octobre. Vu le décret du 22 septembre 1882 relatif à l'organisation du corps militaire des douanes, M. Poincaré a signé le décret suivant :

« Article 9 du décret du 22 septembre 1882 est modifié ainsi qu'il suit :

« Le personnel des douanes est partagé en deux catégories :

« La première catégorie comprend les préposés stationnés à proximité des places et ouvrages fortifiés et constitué en compagnies et sections de forteresse.

« La deuxième catégorie comprend tout le personnel valide non compris dans la première catégorie ; elle est constituée en sections, compagnies et bataillons actifs. Ces unités sont employées au service de la défense nationale.

« En temps de paix les compagnies et sections de forteresse relèvent des commandants de bataillon dans la circonscription desquelles elles se trouvent. »

Le Contrôle parlementaire aux Armées

LES PERMISSIONS DES SOUS-LIEUTENANTS

Paris, 11 Octobre. La Commission de l'armée a décidé que les députés au contrôle qui seront chargés de la visite des cantonnements auront à rechercher, au cours de cette visite, si, à la date du 1<sup>er</sup> octobre 1917, tous les hommes ont bénéficié des trois périodes de permission dont ils devaient régulièrement bénéficier au cours des douze mois précédents.

La Commission a également apporté, sur la proposition de M. Léon Pasqual, une motion relative à la permission de 21 jours due aux évadés d'Allemagne, conformément à la circulaire du 30 novembre 1916.

La Commission a approuvé les conclusions d'un rapport de M. Albert Ferry sur le concours américain (matériel et effectif).

Le Tarif des Annonces au « Journal Officiel »

Paris, 12 Octobre, 1 h. 30. Le Journal Officiel publie ce matin deux décrets, rendus sur la proposition du ministre de l'Intérieur, élevant, à partir du 20 octobre, le tarif des annonces et inscriptions au Journal Officiel, concernant les particuliers et les sociétés.

Le second décret élève le tarif des inscriptions au Bulletin des Annonces Légales et Obligatoires à la charge des sociétés financières.

La lutte d'artillerie continue dans les Flandres

Communiqué officiel

Paris, 11 Octobre. Le gouvernement fait, à 22 heures, le communiqué officiel suivant :

Au cours de la journée, activité des deux artilleries sur divers points du front, notamment dans la région de Chevregny, au sud de la butte du Mesnil, où nos tirs ont arrêté des groupes ennemis, qui tentaient d'aborder nos petits postes, et sur la rive droite de la Meuse.

Pas d'actions d'infanterie.

Communiqué anglais

11 Octobre, 22 heures. Le temps meilleur aujourd'hui, et une bonne visibilité, ont favorisé le travail de notre artillerie. Nous avons pu exécuter avec efficacité des tirs en contre-batterie sur le front de bataille, ainsi que des bombardements des positions ennemies et des tirs de harcèlement sur les communications et zones arrière.

L'artillerie allemande a montré moins d'activité. Soixante-dix-sept prisonniers ont encore été ramenés au cours des dernières vingt-quatre heures. Aucune action d'infanterie dans la journée.

Le temps, qui est demeuré orageux dans la journée d'hier, n'a permis à l'aviation de montrer de l'activité qu'au début de la matinée et dans la soirée. Mettant à profit ces intervalles favorables, nos pilotes ont fait du travail d'artillerie et de photographie, et jeté un certain nombre de bombes sur des can-

tonnements, des baraquements et sur un emplacement de canons lourds. Trois appareils allemands ont été abattus en combats aériens et deux autres contraints d'atterrir, désemparés. Quatre des nôtres ne sont pas rentrés.

Les Scandales de Paris

L'Affaire Bolo

Le référé Bolo-Charles Humbert

Paris, 11 Octobre. Bolo pacha demandait aujourd'hui par voie de référé, la nomination d'un séquestre chargé de recevoir les sommes ou valeurs, estimées à 6.000.000 de francs, qu'il prétend avoir versées entre les mains de M. le sénateur Charles Humbert. C'est dans le cabinet de M. le président Lévry, à 4 heures, que se sont tenus les débats.

M. Daillery, avocat, pour Bolo ; M. Gontard, assisté de M. Audouin, avocat, pour M. Charles Humbert. Après avoir entendu les deux avocats, qui ont échangé quelques paroles sur la nomination du séquestre, et déclaré irrecevable l'intervention de M. de Servins, le président a ordonné, par l'organe de M. Albert Salmon, le demandeur, de saisir le président à rendre, à 6 heures, une ordonnance nommant séquestre M. Pellegrin, liquidateur judiciaire, qui versera les sommes et valeurs dont il s'agit à la Caisse des Dépôts et Consignations.

L'Affaire Turmel

L'interrogatoire de M. Turmel

Paris, 11 Octobre. M. Turmel a été amené cet après-midi, à 1 heure, au Palais de Justice par deux inspecteurs de la Sûreté et placé dans le cabinet attenant à celui de M. Gilbert, juge d'instruction.

À l'arrivée de M. Bonzon, à 2 heures, l'interrogatoire a été mis en présence du magistrat qui a commencé à l'interroger. L'interrogatoire a duré tout l'après-midi.

Le député de Guingamp, mis en présence de M. Gilbert, a sorti de sa poche un long papier rédigé à l'avance et a dit au magistrat : « Je vais parler ! » et il a lu son manifeste.

Il commence par exposer que les décisions du juge répondant par deux ordonnances le déboutant de ses prétentions de jonction de la procédure le plaçant dans une situation de deux crédits le déboutant et renvoyant la veille par la Chambre des mises en accusation.

Les anarchistes pacifistes en Correctionnelle

Paris, 11 Octobre. Les anarchistes pacifistes qui, la semaine dernière, ont comparu devant la 10<sup>e</sup> Chambre correctionnelle pour y répondre du délit de propagande alarmiste et pour avoir imprimé et répandu un tract, Le Libérateur, à un grand nombre d'exemplaires, ont comparu aujourd'hui pour entendre le jugement. Celui-ci comporte l'attendu suivant :

« Que la publication du numéro du Libérateur incriminé, tiré en de nombreux exemplaires, et dont une certaine quantité a échappé aux recherches, constitue un attentat à la tranquillité publique et représente, en tant qu'elle vise à rendre dans la nation, qui lutte depuis de longs mois contre la guerre, un état d'agitation et de trouble légitime de sa cause et à affaiblir, à l'heure où elle est nécessaire pour le succès définitif, toutes les énergies morales du peuple et des soldats. »

« Que Bertho, Barbe, Buff, Contout, Le Meilleur, artisans concients de longue main de cette détestable propagande, en encourageant personnellement et doivent en supporter les conséquences, condamnés à deux ans ; Adolphe Barbe, Pierre Le Meilleur, à un an ; Julien Grossin, à quinze mois, entre autres, et à trois mille francs d'amende avec sursis. »

Les prévenus, un prononcé du jugement, se sont mis à chanter l'Internationale.

UNE MAISON S'ÉCOULE A MADRID

4 morts, 3 disparus, 20 blessés

Madrid, 11 Octobre. Une maison en construction s'est écroulée au moment où les ouvriers, la journée terminée, quittaient le chantier. Il y a quatre morts, trois disparus, supposés sous les débris, et vingt blessés.

Sur le Front russe

Communiqué officiel

Pétrograde, 11 Octobre. Le grand état-major russe fait le communiqué officiel suivant :

FRONT NORD. — Dans la direction de Riga, l'artillerie ennemie a bombardé avec intensité nos avant-postes établis sur les positions au nord de la chaussée de Pskov. Dans le secteur sud de la chaussée, dans la région de Timernane, les Allemands, protégés par un violent feu d'artillerie où dominaient les obus asphyxiants, ont exécuté une offensive partielle qui a obligé quelques-unes de nos compagnies à reculer. Nous avons pris les mesures nécessaires pour enrayer l'avance.

Dans la région de Livenhof (à 25 verstes au sud-est de Jacobstadi), nous avons constaté des tentatives de l'adversaire pour renouveler la fraternisation entre les troupes et entrer en conversation avec nos soldats.

FRONTS OCCIDENTAL DU SUD-OUEST ET ROUMAN. — Fusillade et opérations d'éclaireurs.

FRONT DU CAUCASE. — Dans la région du village de Kogui (à 85 verstes au sud-est d'Erzindjan) nos éclaireurs ont, par une contre-attaque, mis en fuite les éclaireurs turcs. Dans la région de Van, nous avons repoussé une attaque des Kurdes qui voulaient s'emparer de notre bétail. Dans la région de Diza-Cromar, nos troupes ont pris, le 2 octobre, le village de Marpuia, et, le 3 octobre, après une lutte acharnée, le village de Tchah. Ces deux villages se trouvent à 140 verstes à l'ouest d'Ourmia. Deux cent quarante Kurdes ont été faits prisonniers ; cinquante fusils Mauser, de grands dépôts de cartouches et environ sept cents moutons sont tombés entre nos mains. De plus, nous avons délivré deux cents Syriens prisonniers. L'adversaire s'est enfui sur l'autre rive du Grand-Zapa, en détruisant les ponts.

OPERATIONS AERIENNES. — Notre pilote, le capitaine en second Natchawariani a abattu un avion turc, qui a pris feu et est tombé dans nos lignes. Le pilote et l'observateur, deux officiers, ont été faits prisonniers.

Trois guérisons dans la même famille

Dans la famille Martinet, qui habite à Braize, par Saint-Bonnet-Tronçais (Allier), il y avait trois hommes dont la santé n'était pas bonne, et qui, en présence des nombreuses guérisons qu'elles obtiennent, décidèrent toutes trois de demander aux Pilules Pink leur propre guérison. Bonne inspiration couronnée par un succès complet.

Mlle Germaine Martinet, se faisant l'interprète de ses deux frères, nous a écrit, en effet, ce qui suit :



Mlle Germaine MARTINET

« Mes deux frères et moi avons pensé que vos Pilules Pink, dont on fait partout grand éloge, pourraient nous guérir. Les médecins de notre état d'anémie, de notre grande faiblesse. Nous en avons fait expédier de Paris et nous avons, toutes les trois, suivi le traitement. Nous nous sommes senties beaucoup mieux, et avons commencé à reprendre des forces. Les Pilules Pink ont été aussi bonnes pour mes deux frères que pour moi. Les Pilules Pink ont guéri nos souffrances. Une de mes sœurs très fatiguée par quatre couches en sept ans, et qui était particulièrement déprimée, a été, pour ainsi dire transformée en femme. »

« Comme on vient de le voir, les Pilules Pink ne sont pas de ces médicaments capricieux qui guérissent les uns et ne font rien pour les autres. Les Pilules Pink ont pas de préférences et elles sont bonnes, sécurables, pour tous les âges et tous les tempéraments. Le traitement est on ne peut plus facile à suivre, deux ou trois pilules par jour, après les repas et aucune complication de régime à observer. Au bout de quelques jours de traitement, celui qui n'avait pas assez de sang ou de forces avait repris son sang fortifié, car les Pilules Pink, et c'est là tout le secret de leurs si nombreuses guérisons, donnent du sang avec chaque pilule. »

« Les Pilules Pink ont guéri nos souffrances, l'anémie, la chlorose, la faiblesse générale, les maux d'estomac, migraines, névralgies, douleurs, névroses, irrégularités des femmes. »

« Les Pilules Pink sont en vente dans toutes les pharmacies et au Dépôt, Pharmacie Gablin, 23, rue Ballu, Paris ; 3 fr. 50 la boîte ; 17 fr. 50 les 6 boîtes franco, plus 0 fr. 40 de timbre-taxe par boîte. »

« Les Pilules Pink sont en vente dans toutes les pharmacies et au Dépôt, Pharmacie Gablin, 23, rue Ballu, Paris ; 3 fr. 50 la boîte ; 17 fr. 50 les 6 boîtes franco, plus 0 fr. 40 de timbre-taxe par boîte. »

N'oubliez pas de faire parvenir à nos soldats de l'alcool de menthe de Ricqlès

Produit hygiénique indispensable Le meilleur des dentifrices. Exiger du Ricqlès

Que vous vous destiniez au commerce, à l'industrie ou à la culture, la Steno-Dactylo vous sont indispensables. Apprenez à pratiquer sur place ou par correspondance aux Établissements Steno-Dactylo, 95, Rue de Rivoli, Paris. 15, Allées de Mélihan, MARSEILLE.

LAIT CONDENSÉ FARINE LACTÉE NESTLÉ LA MARQUE PRÉFÉRÉE

Inouï et Merveilleux

TOUS NOS COMPLETS OU PARDESSUS SUR MESURE AVEC ESSAYAGE ET DE VANTS INOISSABLES 62 fr.

A l'Inouï Tailleur (Rue Colbert, 16, Rue St-Ferréol, 60) MARSEILLE (Bide de la Madeleine, 37) AVIGNON, TOULON, CETTE, BEZIERS, MONTPELLIER, SAINT-ETIENNE, GRENOBLE

Société Immobilière Marseillaise

Société Anonyme. — Capital : 36.250.000 fr. Siège social, 12, rue de la République, à Marseille

Le Conseil d'administration a l'honneur de prévenir MM. les porteurs d'obligations 5 %, qu'il sera procédé, le lundi, 15 octobre 1917, à 14 heures 30, au siège social de la Société Immobilière de Crédit, rue Paradis, 75, au tirage public de 288 obligations remboursables à 500 francs sous déduction des impôts. Tous les propriétaires d'obligations auront la faculté d'y assister.

Le remboursement des obligations aura lieu, à partir du 8 novembre prochain, ainsi que le paiement du coupon arrivant à échéance le 1<sup>er</sup> novembre :

A Marseille : A la Société Immobilière de Crédit, rue Paradis, 75 ;

A Paris : A la succursale de la Société Immobilière de Crédit, rue Anber, 4 ;

A Lyon : Chez MM. Saint-Olive, Cambefort et C<sup>o</sup>, banquiers, rue de la République, 14.

Bulletin Financier

Paris, 11 octobre. — Pas de modifications pour ainsi dire dans la tenue générale de la cote qui reste favorable dans l'ensemble. L'œuvre de salut commun que poursuivent nos armées avec autant d'habileté que d'énergie nécessite notre pleine collaboration. Nous la secondons utilement en consacrant toutes nos économies, toutes les ressources dont nous pouvons disposer à l'achat de bons et d'obligations de la Défense Nationale qui facilitent l'action du Trésor et procurent au produit de notre labeur et de nos économies un placement avantageux et exempt d'impôts. Les bons, représentés par des coupures de 100 fr., 500 fr., 1.000 fr., et au-dessus, rapportent un intérêt payable d'avance, de 4 % à 3 mois et de 5 % à 6 mois ou en un décaissement. Ils sont remboursés à volonté et conservent en quelque sorte à leur porteur la libre disposition de l'argent placé grâce aux facilités d'émission et de décaissement que ces valeurs jouissent. Les obligations 3 % de la Défense Nationale, émises au pair à 100 fr., rapportent un intérêt de 3 % et sont remboursées au gré du porteur, à la fin de la première année et ensuite tous les six mois. Elles sont, par contre, en la garde jusqu'à leur échéance, ou bénéficient à ce moment d'une prime de six mois d'intérêts supplémentaires.

SECRETES ET DE LA PEAU. Guérison plus sûre et plus rapide par la Méthode Cassus (40 ans de succès). Consultations gratuites, 13, rue d'Alsace, Marseille. Envoi de la Méthode contre timbre-poste de 25 centimes.

MALADIES

